LA PACIFICATION ENDOGENE-MATERIELLE : ESSAI DE CONCEPTUALISATION A PARTIR DU CAS CASAMANÇAIS

BAMBA Abdoulaye
Maitres de Conférences
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)
bambaabdoulaye@yahoo.fr
Kobenan Paul KOUASSI
Docteur en Histoire – Relations Internationales Contemporaines
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Résumé :

Cet article analyse la manière dont les interventions humanitaires et la réhabilitation socio-économique transforment les formes de la conflictualité en Casamance (Sénégal) entre 1991 et 2010. Après l'échec du cessez-le-feu de mai 1991 et l'aggravation du conflit, des acteurs locaux socialement enracinés engagent des actions qui associent médiation et assistance aux populations affectées par la guerre. Cette première phase, qui s'étend jusqu'à l'accord de paix de Ziguinchor du 16 mars 2001, montre que les interventions matérielles ne se développent pas indépendamment des mécanismes locaux de légitimation. Après la reprise des violences, ces interventions changent d'échelle : déminage, réhabilitation des infrastructures, relance des activités productives, réinstallation des populations et soutien aux organisations communautaires contribuent à modifier les conditions matérielles et sociales de la conflictualité. L'étude adopte une approche qualitative fondée sur le croisement de sources archivistiques et documentaires avec des entretiens de terrain, dont l'analyse chrono-thématique permet de dégager les principaux mécanismes observés. Elle désigne ce processus sous le terme de pacification par le développement, entendu comme une catégorie descriptive. À partir de ce cas, l'article propose la théorie de pacification endogène-matérielle, qui met en évidence le rôle conjoint de la légitimité socioculturelle endogène et du relèvement matériel dans la stabilisation du conflit en l'absence d'un règlement politique définitif.

***Mots-clés** : Sénégal, Casamance, conflit armé, relèvement matériel, transformation du conflit.*

Abstract:

This article analyses how humanitarian interventions and socio-economic rehabilitation transformed the nature of the conflict in Casamance (Senegal) between 1991 and 2010. Following the collapse of the May 1991 ceasefire and the escalation of the conflict, local actors with deep-rooted community ties undertook initiatives combining mediation and assistance for populations affected by the war. This initial phase, which lasted until the Ziguinchor Peace Agreement of 16 March 2001, demonstrates that material interventions do not develop independently of local mechanisms of legitimisation. Following the resumption of violence, these interventions shifted in scale: demining, infrastructure rehabilitation, the revival of productive activities, the resettlement of populations and support for community organisations all contributed to altering the material and social conditions of the conflict. The study adopts a qualitative approach based on cross-referencing archival and documentary sources with field interviews; a chrono-thematic analysis of these enables the identification of the main mechanisms observed.. It refers to this process as 'pacification through development', understood as a descriptive category. Building on this case study, the article proposes the theory of endogenous-material pacification, which highlights the combined role of endogenous socio-cultural legitimacy and material recovery in stabilising the conflict in the absence of a definitive political settlement.
***Keywords**: Senegal, Casamance, armed conflict, material recovery, conflict transformation.*

Introduction

Depuis 1982, le conflit armé en Casamance constitue l'un des plus anciens conflits armés d'Afrique de l'Ouest. En 1991, l'échec du premier cessez-le-feu entraîne une intensification des affrontements et une forte dégradation des conditions de vie dans les communautés rurales. Les populations se déplacent alors vers des localités jugées plus sûres. Entre 24 000 et 40 000 personnes sont ainsi déplacées à l'intérieur de la Casamance, en Gambie et en Guinée-Bissau en 1993 (Ebere, 2015 : 60). En 1999, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime à 127 700 le nombre de réfugiés casamançais en

Afrique de l'Ouest et 1 700 installés hors du continent (Alioune, 2016 : 249). L'exode touche particulièrement les populations rurales et affecte les activités agricoles, les structures familiales et les solidarités communautaires. L'abandon des terres, aggravé par la contamination de 41 % du territoire départemental de Ziguinchor par les mines (Sene, 2020 : 102), réduit les capacités de production. C'est dans ce contexte que se développent, à partir du milieu des années 1990, des interventions humanitaires puis des programmes de relèvement qui contribuent à transformer les conditions de vie et les formes de régulation du territoire.

La littérature consacrée aux fondements de la demande indépendantiste, au recours à la lutte armée, aux conséquences socio-économiques et sécuritaires du conflit ainsi qu'à l'action des populations civiles en faveur de la paix est abondante (Kouassi, 2026 : 28-32). Les interventions humanitaires et les liens entre développement et paix sont en revanche moins étudiés. Sene (2020) analyse l'assistance aux victimes des mines et les solidarités communautaires qui l'accompagnent. Le *Livre blanc pour une paix durable en Casamance* (2019) restitue le point de vue de populations locales sur les initiatives de paix et de développement mises en œuvre depuis les années 2000. Jones Sánchez (2018) examine les actions de *peacebuilding* et souligne les risques de dépolitisation et d'instrumentalisation locale. Hors de la Casamance, Odendaal (2013) met en évidence le rôle des mécanismes locaux dans l'articulation entre institutions nationales et dynamiques communautaires. Leur évolution dans le temps et leur rapport avec les formes locales de régulation restent toutefois peu étudiés.

Cette évolution peut être éclairée par les travaux sur la paix négative et la paix positive (Galtung, 1969), ainsi que par les approches consacrées aux rapports entre sécurité,

développement et acteurs locaux dans les sociétés affectées par les conflits. Ces travaux permettent de situer le cas casamançais, sans toutefois préciser comment légitimité locale et relèvement matériel se combinent dans le temps. L'analyse porte ainsi sur les conditions dans lesquelles les interventions de relèvement matériel, articulées à des mécanismes locaux de légitimation, ont contribué à modifier les formes de violence. Il s'agit dès lors de comprendre cette évolution, depuis l'échec du premier cessez-le-feu jusqu'à l'accalmie progressive observée au cours des années 2000. La question centrale est la suivante : Comment comprendre la transformation du conflit en Casamance entre 1991 et 2010, en l'absence de règlement politique formel, à partir de l'articulation entre légitimité endogène et interventions de relèvement matériel dans les territoires affectés ?

L'étude adopte une démarche historique fondée sur le croisement critique de sources de nature différente : sources archivistiques et documentaires d'une part, entretiens de terrain réalisés auprès d'acteurs impliqués dans les dynamiques de paix, de relèvement et de régulation sociale en Casamance d'autre part. Les matériaux sont analysés selon une approche chrono-thématique, qui permet de suivre l'évolution des formes de violence et des réponses apportées aux victimes. L'analyse montre que la diminution progressive des combats ouverts tient moins à une résolution politique de la guerre qu'à des interventions, contribuant à restaurer les moyens d'existence et à recomposer les modes de régulation. Ce processus est désigné comme une « pacification par le développement », au sens d'une catégorie descriptive. Il conduit à proposer la théorie de la pacification endogène-matérielle, qui met en évidence le rôle d'une légitimité ancrée dans des fondements socioculturels endogènes dans l'acceptation du relèvement matériel et peut contribuer à expliquer la stabilisation relative du conflit.

1. Les premiers ressorts de la pacification : entre médiations locales et interventions de relèvement (1991-2001)

La reprise des violences après l'accord de cessez-le-feu de mai 1991 ouvre une nouvelle phase du conflit et du processus de paix. Ce premier accord suscite un espoir rapidement déçu par la persistance des combats et par les divisions internes du MFDC, qui en limitent la portée. Dans le même temps, l'absence de victoire militaire décisive, conjuguée à la dégradation continue des conditions de vie des populations, favorise l'émergence de nouvelles formes d'intervention. Les médiations non étatiques se diversifient, tandis que des acteurs humanitaires et des organisations locales commencent progressivement à répondre aux vulnérabilités produites par le conflit.

1.1. L'affirmation des acteurs humanitaires et de leurs interventions

L'aggravation des conséquences sociales et économiques du conflit aurait favorisé, au milieu des années 1990, l'élargissement de l'intervention des organisations humanitaires en Casamance. La prise en charge des victimes de mines, introduit dès 1988, en constitue l'un des premiers domaines. Handicap International (HI) intervient dès 1996-1997 auprès des victimes d'engins explosifs, en soutien aux organisations locales déjà engagées auprès d'elles (Sene, 2020 : 162). La création, en 1999, de l'Association sénégalaise des victimes des mines (ASVM), avec l'appui de la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO), renforce cette mobilisation (Kouassi, 2026 : 201). La même année, HI lance le Programme d'éducation et de prévention des accidents par mines (PEPAM) qui forme, en 2006, 985 relais communautaires et 1 893 enseignants dans plus de trois cents écoles élémentaires sur le

repérage des zones minées, et sensibilise 80 000 élèves (Kouassi, 2026 : 315) sur les conséquences des engins explosifs. Ce dispositif prolonge la mobilisation des organisations locales déjà engagée par HI et l'ASVM. Les relais du PEPAM recueillent ensuite les informations sur les zones contaminées auprès des chefs de communauté, qui en déterminent les modalités. Ces interventions montrent ainsi que l'action humanitaire s'appuie dès cette période sur des relais locaux socialement légitimes. Cette évolution s'accompagne d'une diversification des secteurs d'intervention : santé, éducation, accès à l'eau, habitat et reprise des activités économiques. À Ziguinchor, l'UNICEF élargit également son intervention à la protection des enfants victimes des mines (Sene, 2020 : 155). D'autres actions concernent la reconstruction des services sociaux et des infrastructures rurales : l'USAID soutient des projets communautaires de santé, d'éducation et de reconstruction, tandis que Concern Universal, à travers l'association féminine *Kabonketoor*, intervient dans l'accès à l'eau par le curage de puits[1].

La relance des activités productives constitue un autre volet de cette évolution. Dans plusieurs localités des départements de Ziguinchor, Bignona, Oussouye et Sédhiou, les interventions sont ajustées aux besoins primaires des populations et aux potentialités spécifiques de chaque terroir : l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'artisanat et les activités génératrices de revenus (Labar, 2012 : 66). À Sindian, le partenariat entre *Kabonketoor* et Oxfam Grande-Bretagne permet notamment le fonçage de puits pastoraux, l'aménagement de blocs maraîchers et la formation de femmes à la savonnerie[2]. Les actions de l'Association des Jeunesses Agricoles de Casamance-Lukaal (AJAC-Lukaal) s'inscrivent dans la même dynamique. Son partenariat avec l'Agence

[1] Entretien avec Nadège Marie Lecaer SAGNA, Coordinatrice de *Kabonketoor*.
[2] *Ibid.*

allemande de coopération internationale relance les activités économiques traditionnelles – pêche, élevage, artisanat, riziculture – et contribue à faciliter, en 2001, à la réinstallation de 400 familles déplacées[3]. Le partenariat de World Education avec l'Association des Jeunes Agriculteurs et Éleveurs du Département d'Oussouye (AJAEDO), dans le cadre du programme « Paix et Prospérité en Casamance »[4] poursuit cette orientation par des activités culturelles favorisant le dialogue et des initiatives de proximité soutenant la reprise des services et des activités communautaires.

1.2. La restauration progressive des conditions de vie des populations vulnérables

La distinction établie par Johan Galtung entre violence personnelle et violence structurelle permet de ne pas réduire les atteintes liées au conflit à ses seules manifestations directes : la violence structurelle se traduit notamment par une distribution inégale des ressources, de l'éducation, des services médicaux et du pouvoir, productrice d'inégalités de chances de vie (Galtung, 1969 : 171). Cette lecture trouve un écho dans les représentations anciennes de la situation économique de la Casamance, où la perception d'une région insuffisamment mise en valeur nourrit de longue date un sentiment d'inégalité de développement (Kouassi, 2026 : 85-86). Makhtar Diouf rappelle ainsi que la Casamance, longtemps présentée comme le « grenier du Sénégal », « n'a jamais assumé ce rôle, parce que mal exploitée » (1994 :137), tandis qu'en décembre 1983 le Parti Démocratique Sénégalais évoque une « inégalité de développement incontestable »[5] dont les Casamançais seraient victimes. Sans expliquer à elles seules le conflit, ces représentations associent les questions de développement,

[3] Entretien avec Landing BADJI, Gestionnaire et membre fondateur d'AJAC-Lukaal.
[4] Entretien avec Alimou DIALLO, président de l'AJAEDO.
[5] *Communiqué du Parti Démocratique Sénégalais relatif à la question casamançaise*, 7 décembre 1983, Archive nationales du Sénégal, Dossier Casamance (1983-1990).

d'accès aux ressources et de mise en valeur du territoire à un sentiment d'injustice. Les actions portant sur les conditions matérielles d'existence dépassent dès lors progressivement la seule assistance aux populations affectées par la guerre, pour toucher aux contraintes qui limitent leur capacité à reprendre possession de leurs terres et à restaurer leurs moyens d'existence.

Les premières années de l'intervention humanitaire restent marquées par des avancées limitées. La sensibilisation aux risques liés aux mines, menée par des organisations communautaires et internationales, accompagne la prise en compte de ces risques par les populations et les premières démarches de réappropriation des terres. Les interventions concernent également certains services sociaux de base, notamment la santé et l'éducation, tandis que l'accès à l'eau demeure plus inégal. Dans le même temps, le nombre de réfugiés passe de 71 908 en 1991 à 20 762 en 2000 (Kouassi, 2026 : 358), tandis que les interventions humanitaires accompagnent progressivement les conditions du retour et de la reprise de la vie collective. Elles ne permettent toutefois pas encore une restauration complète des moyens d'existence affectés par le conflit. À la fin des années 1990, la reconstruction des capacités productives et la remise en place des mécanismes locaux de régulation restent encore partielles. À partir de 2001, une nouvelle phase s'ouvre, marquée par la réhabilitation des infrastructures primaires, la reprise des activités économiques et la réinstallation des populations.

2. La réhabilitation socio-économique et la transformation du conflit (2001-2010)

À partir de 2001, le processus de sortie de crise s'accompagne d'un changement d'échelle dans les

interventions. Le relèvement matériel du territoire porte désormais sur les infrastructures, la reprise des activités économiques de base et la réinstallation des populations dans leurs terroirs d'origines. Ces interventions s'accompagnent d'un renforcement des capacités locales et d'une recomposition progressive des mécanismes de régulation.

2.1. Du secours d'urgence au relèvement économique

Le tournant des années 2000 se traduit par la mise en place de programmes de relèvement économique de plus grande ampleur. Le décret n° 2004-822 institue l'Agence nationale pour la relance des activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC), chargée de mettre en œuvre le Programme de Relance des Activités Économiques et Sociales en Casamance (PRAESC). Ce programme recense 321 villages abandonnés au plus fort du conflit (Desmarchelier, 2001 : 14) et oriente son action vers la réhabilitation des infrastructures rurales, la relance de l'agriculture, pilier traditionnel de l'économie locale, ainsi que le soutien à des activités génératrices de revenus. Ces actions visent à restaurer les moyens d'existence des populations rurales affectées par l'abandon des champs et la perte du bétail. Pour soutenir ces initiatives, la Banque africaine de développement engage 24 milliards de francs CFA, notamment pour la protection de trente-cinq vallées rizicoles menacées par l'intrusion saline et le renforcement de plus de cinq cents comités villageois (Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2005). Le Projet d'appui au développement rural en Casamance complète cette action en intervenant sur les terres agricoles selon une démarche de planification participative, dans laquelle les comités villageois prennent part à la définition des priorités d'aménagement (*Ibid.*). La réhabilitation concerne ainsi désormais les espaces de production, les infrastructures rurales et les conditions nécessaires à la reprise des activités.

Dans les zones les plus contaminées à la frontière avec la Guinée-Bissau – Niaguis, Nyassia et Diattacounda –, les mines désorganisent les usages du territoire et affectent les conditions de vie et les activités économiques. Elles limitent l'accès aux terres, entravent le retour des populations déplacées et freinent la reprise des activités agricoles. Leur dépollution devient ainsi un préalable à la réutilisation des terres concernées (Kouassi, 2026 : 308-315). Le déminage humanitaire, mené notamment par le Centre national d'action antimines du Sénégal (CNAMS), créé le 18 août 2006, Handicap International (HI) et l'opérateur sud-africain Mechem, constitue alors un volet important du relèvement. Celui-ci associe ainsi sécurisation des terres, réhabilitation des infrastructures et reprise des activités productives.

2.2. La recomposition des mécanismes locaux de régulation

Jusque-là portée par des registres religieux, politico-institutionnel et lignager, avec notamment la Commission du Clergé, la CNGPC et le CISPAC, la médiation se diversifie progressivement. Elle mobilise désormais des réseaux associatifs, des organisations de femmes – *Kagamen* et *Usoforal,* ainsi que des autorités coutumières et religieuses. Active depuis 1985 (Niang, 2020 : 135), *Kagamen* illustre cette évolution. D'abord inscrite dans les pratiques rituelles de régulation des *Husana kassa*, l'association élargit ses activités à l'action humanitaire et à la médiation lorsque les contraintes sécuritaires limitent ses possibilités d'intervention à la fin des années 1990. Cette recomposition devient plus visible au début des années 2000 avec l'intervention d'autres groupements pilotés par des fils du terroir. Dans le département de Bignona, le Comité d'Action pour le Développement de la zone des Palmiers (CADP) réunit chefs de village, imams, femmes et jeunes, puis invite les combattants à rejoindre le processus de

paix[6]. L'Association pour la promotion de l'Arrondissement Rural de Nyassia - Solidarité-Développement-Paix (APRAN-SDP) intervient, quant à elle, dès 1999 comme intermédiaire entre le gouvernement et les combattants et engage, avec l'Appel de Genève à partir de 2006, des démarches en faveur du déminage humanitaire. Cette démarche semble contribuer à lever les réticences de César Atoute Badiate, cadre du MFDC qui donne finalement son accord de principe, le 24 août 2008, à un déminage humanitaire progressif de la Casamance[7]. C'est autour de cette logique que la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance (PFPC), créée en 2010 par *Kabonketoor* et *Usoforal*, fonde son agenda, en articulant dialogue avec les belligérants et projets de développement socio-économique destinés aux populations affectées (Niang, 2020 : 258).

L'enjeu ne réside donc pas seulement dans la multiplication des acteurs, mais dans l'élargissement des objets de régulation. Celle-ci concerne désormais le retour des populations, l'accès aux terres, la reprise de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi que la gestion des ressources. Dans plusieurs localités de la Basse-Casamance, les associations interviennent parallèlement dans l'encadrement de ces retours et des différends liés aux ressources. Ces évolutions sous-entendent que le développement ne constitue pas seulement un accompagnement matériel de la médiation : il modifie les conditions concrètes dans lesquelles la régulation sociale s'exerce. C'est dans cette articulation entre médiation locale et relèvement matériel que se dessine le mécanisme de pacification endogène-matérielle.

[6] Entretien avec Daouda SONKO, président de la CADP.
[7] *Communiqué de presse de l'ONG Appel de Genève et APRAN-SDP*, 20 mars 2013, São Domingos.

1.1. La médiation locale et l'entrée du matériel dans la gestion du conflit

Après l'échec du cessez-le-feu conclu à Cacheu en Guinée-Bissau, le 31 mai 1991, le conflit entre le MFDC et l'État sénégalais entre dans une phase d'enlisement. La lutte armée, initialement pensée comme le moyen ultime de l'autodétermination, d'une part, et de la préservation de l'unité territoriale, d'autre part, se heurte à l'accroissement des vulnérabilités des populations civiles. Cette impasse s'accompagne d'une fragmentation croissante du mouvement rebelle entre un Front Nord et un Front Sud, chacun poursuivant sa stratégie. Alors que le Front Sud poursuit les hostilités, le Front Nord rompt avec la lutte armée pour privilégier le « dialogue et [la] recherche d'une solution pacifique » (Diatta, 2008 : 242). Les deux camps se replient alors dans « une économie de guerre rebelle », fondée notamment sur l'exploitation du bois, du cannabis et de la manipulation (Marut, 2010 : 147-157). Ce contexte favorise la multiplication de médiations qui ne reposent plus exclusivement sur les canaux politiques ou militaires. La création, le 31 juillet 1992, de la Commission du Clergé pour la Paix par Monseigneur Augustin Sagna illustre cette évolution. Composée de prêtres diocésains élus par l'assemblée du clergé de Casamance et reconnue par l'État comme par le MFDC, elle intervient notamment pour « ''encadrer'' l'abbé Diamacoune et modérer le Mouvement » (Foucher, 2009 : 149). Elle contribue à obtenir, le 15 février 1993, la libération de l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, retenu au maquis depuis le 12 août 1992. Elle sollicite également des vivres auprès d'organismes internationaux pour répondre aux besoins de combattants privés de ressources et limiter les risques de pillage[8]. La médiation religieuse associe ainsi le

[8] Entretien avec l'abbé Edmond-Édouard Sagna.

dialogue à la prise en charge de certains besoins matériels liés au conflit.

La même année, le Comité d'Initiative Sérère pour la Paix en Casamance (CISPAC), mobilisant le cousinage à plaisanterie qui lie les Sérères aux Diolas, engage à son tour des missions de médiation directement auprès des maquis. Son mode d'action repose sur une relation sociale antérieure au conflit plutôt que sur un mandat administratif ou politique. Il contribue notamment à renouer le dialogue entre l'abbé Diamacoune Senghor et Sidy Badji, deux figures rivales du MFDC. Cette médiation s'accompagne également d'une assistance matérielle. En avril 1996, le CISPAC remet au gouverneur de Ziguinchor quinze tonnes de riz, plus de deux tonnes de mil et une tonne de lait en poudre destinées aux déplacés et aux maquisards. Il rachète également dix tonnes de riz à d'anciens combattants qui ne parviennent pas à écouler leur production[9]. Dès 1994, l'Association culturelle Aguène-Diambogne formalise également l'alliance interethnique. En septembre 1995, la Commission Nationale de Gestion de la Paix en Casamance (CNGPC), présidée par Assane Seck, réunit des personnalités politiques, religieuses et coutumières au sein d'une même instance (Kouassi, 2026 : 201). Elle obtient la libération de plusieurs dizaines de prisonniers et un cessez-le-feu symbolique, qualifié d'« unilatéral » par Jean-Claude Marut en décembre 1995 (Marut, 2010 : 380). À la demande de la Commission, le gouvernement crée, le 24 septembre 1996, une « sous-commission de suivi des projets d'insertion des maquisards du MFDC » (Diallo, 2009 : 147). L'insertion prend en compte le retour à la terre ainsi que des dimensions sociales et symboliques, notamment la réhabilitation sociale et le pardon communautaire. Ces différentes initiatives font progressivement

[9] *Compte rendu des 4e et 5e missions du CISPAC*, 30 mars et 1er avril 1996 – 6, 7 et 8 avril 1996, Archives de l'évêché de Ziguinchor, dossier Abbé Diamacoune Senghor.

apparaître un rapprochement entre médiation locale et prise en charge des conséquences matérielles du conflit.

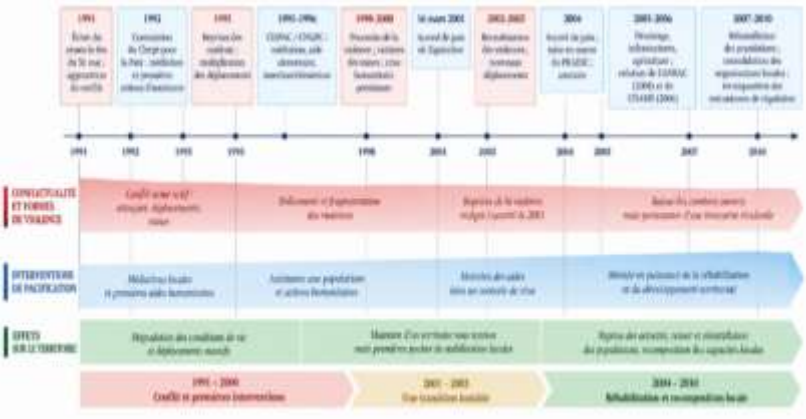
3. De la transformation du conflit à la pacification par le développement : proposition d'un modèle explicatif

De l'analyse qui précède, il ressort que la stabilisation progressive du territoire casamançais repose sur la combinaison d'interventions humanitaires et de programmes de réhabilitation socio-économique. Ces actions contribuent à réduire certaines vulnérabilités, à restaurer les moyens d'existence et à recomposer les capacités locales de régulation. Cette évolution conduit ainsi à distinguer deux niveaux d'analyse : la pacification par le développement, qui désigne la trajectoire historique observée, et la pacification endogène-matérielle, qui cherche à préciser le mécanisme reliant légitimité locale et relèvement matériel.

3.1. La pacification par le développement : un cadre descriptif issu de l'analyse historique

Alors que les affrontements s'essoufflent sans disparaître complètement, les interventions humanitaires prennent de l'importance, puis sont relayées par des programmes de réhabilitation socio-économique. La restauration des moyens d'existence et le renforcement des capacités locales accompagnent alors une transformation des formes de régulation du territoire. C'est cette évolution que l'article désigne comme une pacification par le développement.

Figure 1 : Conflit, interventions et recomposition du territoire en Casamance (1991-2010)



Source : Élaboré par Abdoulaye BAMBA et Kobenan Paul KOUASSI

La figure montre que les interventions de relèvement se développent alors que le conflit se poursuit et prennent une place croissante au cours des années 2000. Dans les années 1990, elles restent principalement humanitaires. Après l'accord de paix du 16 mars 2001, plusieurs dispositifs étatiques consacrés au développement socio-économique sont mis en place, notamment l'ANRAC, le Programme d'Appui au Développement socio-économique pour la paix en Casamance et le CNAMS entre 2004 et 2006. Cette période est également marquée par des réalisations importantes : 15 000 hectares sont mis en valeur dans le cadre du PADERCA, tandis que la BAD finance, à partir d'octobre 2005, l'aménagement de 35 vallées rizicoles couvrant 13 500 hectares et la maîtrise des eaux de surface sur 1 000 hectares dans le cadre du Programme de Relance des Activités Économiques et Sociales en Casamance (BAD, 2005). C'est

cette évolution des interventions humanitaires vers des actions de relèvement davantage structurées et orientées vers la réhabilitation des localités en grande difficulté qui est désignée par la notion de pacification par le développement désigne ici cette. Elle constitue une catégorie descriptive et non un cadre théorique en soi. Les travaux sur la paix négative (Galtung, 1969), le nexus sécurité-développement (Duffield, 2001) et la paix hybride (Richmond, 2011 ; Mac Ginty, 2014) offrent des cadres permettant de situer cette évolution.

3.2. La pacification endogène-matérielle : définition et mécanisme

En Basse-Casamance, le relèvement matériel ne s'impose pas de lui-même. Son acceptation s'appuie davantage sur des mécanismes endogènes de régulation légitimés par des structures traditionnelles qui continuent d'encadrer les rapports entre les individus et les communautés, notamment les médiations du CISPAC et du Comité clérical, la mobilisation des autorités coutumières dans le déminage ou encore l'intervention d'associations telles qu'AJAC-Lukaal et AJAEDO. Ces mécanismes puisent dans des relations sociales, religieuses et coutumières antérieures au conflit. En retour, le retour des populations et la reprise des activités permettent aux autorités locales de réinvestir les espaces réhabilités. Ce constat conduit à distinguer la pacification par le développement, qui rend compte de la transformation du territoire, de la pacification endogène-matérielle, qui en précise le mécanisme. Celle-ci peut être définie comme un processus de stabilisation relative du conflit dans lequel une légitimité socioculturelle endogène apparaît comme une condition importante de l'acceptation du relèvement matériel, dont les effets peuvent en retour contribuer à renforcer l'ancrage territorial de cette légitimité. En Basse-Casamance, les mécanismes locaux de légitimation apparaissent toutefois antérieurs aux interventions matérielles, ce qui suggère que leur

reconnaissance par les communautés a pu faciliter l'acceptation du relèvement. Par « matérialité », on entend non pas les « infrastructures pour la paix » d'Andries Odendaal (2013), qui désignent des dispositifs institutionnels de médiation, mais les réalisations qui rendent l'espace à nouveau utilisable : déminage, pistes, terres remises en culture, points d'eau et équipements nécessaires à la reprise des activités. Les cadres existants (voir tableau suivant) éclairent chacun une partie du phénomène, mais aucun ne permet, à lui seul, de rendre compte de cette articulation.

Limites des cadres existants au regard du cas casamançais

Cadre théorique	Objet expliqué	Limite face au cas casamançais
Paix négative (Galtung, 1969)	Absence de violence directe	N'explique pas les mécanismes conduisant à cette situation
Nexus sécurité-développement (Duffield, 2001)	Fonction stabilisatrice de l'aide	Ne hiérarchise pas les composantes de cette fonction
Paix hybride (Richmond, 2011 ; Mac Ginty, 2014)	Coexistence d'acteurs hétérogènes	Ne précise pas l'ordre de leur relation
Infrastructures pour la paix (Odendaal, 2013)	Architecture institutionnelle de la médiation	Ne porte pas sur la matérialité physique du relèvement
Nexus Humanitaire-Développement-Paix (OCDE, 2025)	Coordination opérationnelle entre secteurs	Ne théorise pas les conditions sociales de cette coordination

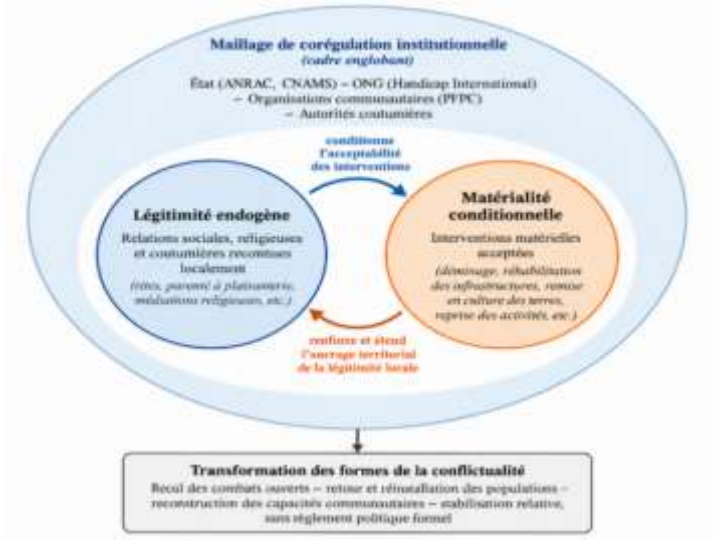
Source : Élaboré par Abdoulaye BAMBA et Kobenan Paul KOUASSI

Des exemples témoignent que la réactivation des mécanismes locaux de régulation précède le relèvement matériel engagé à plus grande échelle dans les années 2000. À Youtou, les rites culturels et spirituels se maintiennent entre décembre 1994 et mai 1995, malgré l'occupation rebelle et sans appui

matériel extérieur (Kouassi, 2026 : 224). À Nyassia, où les mines rendaient les terres « interdites » à la culture (Robin, 2022 : 7), les femmes des bois sacrés, *Usoforal* et l'imam Bakary Bodian sensibilisent les combattants du MFDC à l'intérêt du déminage, avant que le CNAMS n'y engage, à partir de 2006, des opérations appuyées sur ces mêmes relais. Des dynamiques comparables s'observent à Effoc, Niaguis et entre Youtou et Kaguitte, où autorités coutumières et structures de médiation encadrent le règlement des tensions foncières et les retours. Le mécanisme repose sur trois composantes :

- Légitimité endogène : relations sociales, religieuses, coutumières ou communautaires reconnues comme socialement légitimes – bois sacrés, *bukut*, parenté à plaisanterie, médiations religieuses. Le CISPAC et le Comité clérical en offrent deux formes distinctes ; la proximité avec le pouvoir central peut, à l'inverse, affaiblir cette reconnaissance.
- Matérialité conditionnelle : interventions qui rendent l'espace à nouveau utilisable – déminage, réhabilitation des infrastructures, remise en culture, reprise des activités. À Nyassia par exemple, le déminage s'appuie notamment sur l'APRAN-SDP, mobilisée en 2008.
- Maillage de corégulation institutionnelle : cadre d'interaction entre l'État, les ONG, les organisations communautaires et féminines et les autorités coutumières. Esquissé par la CNGPC dès 1995, il se précise dans les années 2000 avec le « corps de la paix » de l'accord de 2004 et la mise en place de l'ANRAC et du PADERCA, en interaction avec des organisations locales comme le CADP, AJAC-Lukaal et AJAEDO (Kouassi, 2026 : 301).

Figure 2 : Le mécanisme de la pacification endogène-matérielle en Casamance



Source : Élaboré par Abdoulaye BAMBA et Kobenan Paul KOUASSI

La figure rend compte de ce mécanisme : la légitimité endogène peut faciliter l'acceptation des interventions matérielles, tandis que celles-ci peuvent contribuer au réinvestissement territorial des mécanismes locaux de légitimation. Le maillage de corégulation institutionnelle constitue le cadre d'articulation entre ces acteurs et interventions.

3.2.1. La reconstruction des capacités locales

La réhabilitation économique s'accompagne d'une diversification des acteurs et des formes d'intervention au niveau local. Les organisations issues de la période humanitaire,

comme l'ASVM, consolident leurs activités, tandis que de nouvelles plateformes associatives apparaissent, à l'image de la PFPC, qui fédère des initiatives féminines de médiation et de plaidoyer. AJAC-Lukaal et AJAEDO illustrent cette évolution. La première fédère 3 500 agriculteurs, dont 75 % de femmes, et facilite, entre 2006 et 2010, l'accès aux subventions internationales et l'acquisition d'équipements agricoles. La seconde, composée à 75 % de femmes victimes du conflit, forme 21 groupements à des activités génératrices de revenus. Ces initiatives s'accompagnent d'une amélioration déclarée de la nutrition familiale par 46 % des bénéficiaires entre 2006 et 2010 (Kouassi, 2026 : 336-338). Au sein d'AJAC-Lukaal, les groupements maraîchers constituent également des espaces où les femmes règlent certaines tensions villageoises avant d'engager d'autres formes de médiation.

Le mouvement concerne aussi les services publics. Entre 2000 et 2007, le nombre de collèges passe de 25 à 65 et celui des lycées de trois à huit. La création de l'université de Ziguinchor en 2007 élargit l'offre éducative régionale (Marut, 2010 : 287). Dans la communauté rurale de Nyassia, la reprise de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche s'accompagne également d'une reprise des échanges avec les localités voisines (Ndiaye, 2018 : 59-63). Les autorités coutumières – chefs de village, responsables des bois sacrés et classes d'âge – retrouvent alors un rôle d'intermédiation entre collectivités territoriales, ONG et populations. Leur présence aux côtés des acteurs publics et associatifs fait coexister plusieurs formes d'autorité et d'intervention sur un même territoire. Cette coexistence n'est toutefois pas exempte de tensions : dans le cas des comités de paix, elle peut donner lieu à des concurrences entre légitimités locales et dispositifs introduits de l'extérieur.

3.2.2. La pacification à l'épreuve des tensions persistantes

Le processus observé en Casamance ne fait pas disparaître les différentes formes d'autorité présentes sur le territoire. Les institutions publiques, les organisations humanitaires, les associations locales et les autorités coutumières continuent d'intervenir, parfois de manière complémentaire, parfois selon des logiques différentes. Leur coexistence ouvre des espaces de dialogue et de coopération, mais ne règle pas nécessairement les désaccords à l'origine du conflit. Jones Sánchez montre ainsi que certains dispositifs de paix fondés sur le développement peuvent être appropriés par des intermédiaires locaux, tandis que leur caractère parfois importé et standardisé limite leur capacité à traiter les questions politiques et foncières (2018 : 7). Les interventions de développement peuvent ainsi accompagner l'accalmie et la reprise de la vie collective, sans se substituer à un règlement politique. Entre 1991 et 2010, les revendications indépendantistes persistent sous différentes formes, tandis que les mines résiduelles, les différends fonciers et les tensions locales continuent d'affecter les populations. Les cas de Youtou et Nyassia, ainsi que l'expérience du PEPAM, dont les actions ont été facilitées par l'implication du CISPAC, éclairent différentes dimensions de cette dynamique, sans toutefois suffire à en établir la portée générale.

Conclusion

La pacification de la Casamance entre 1991 et 2010 retrace le passage d'une action humanitaire d'urgence, centrée sur la prise en charge des victimes de mines, l'appui à l'éducation et à la santé, à des interventions structurées de développement territorial, notamment avec la création de l'ANRAC, du CNAMS et du PADERCA à partir de 2004. Cette évolution s'accompagne aussi de nouvelles formes de médiation : aux

interventions cléricales et lignagères s'ajoutent celles des associations de femmes et de victimes, dont l'action a parfois précédé et facilité les opérations de relèvement matériel. Elle se traduit également, tout au long des années 2000, par des changements dans l'accès à l'éducation, la structuration des activités productives et la sécurité alimentaire dans certaines zones. Ces mesures contribuent à restaurer les conditions de vie, à favoriser le retour et la reprise des activités, mais aussi à rétablir la confiance et les interactions entre les différentes parties, ce qui a même pu faciliter la réinsertion progressive des ex-combattants. Les situations examinées suggèrent que la légitimité de certains acteurs et mécanismes endogènes a pu faciliter l'acceptation des interventions matérielles, tandis que le relèvement a, dans certains cas, favorisé leur réinvestissement territorial. Cette articulation fonde le concept de pacification endogène-matérielle, distinct de la pacification par le développement, qui désigne ici la trajectoire des interventions. Cette dynamique n'a toutefois pas supprimé les revendications indépendantistes, les mines résiduelles, les différends fonciers ni les tensions entre légitimités. La pacification endogène-matérielle constitue ainsi une proposition issue du cas casamançais, dont la portée reste à confronter à d'autres terrains.

Sources et bibliographie

- **Sources**

 - Sources d'archives

Communiqué du Parti Démocratique Sénégalais relatif à la question casamançaise, 7 décembre 1983, Archive nationales du Sénégal, « Dossier Casamance (1983-1990) ».
Compte rendu des 4e et 5e missions du CISPAC, 30 mars et 1er avril 1996 – 6, 7 et 8 avril 1996, Archives de l'évêché de Ziguinchor, « Dossier Abbé Diamacoune Senghor ».

Communiqué de presse de l'ONG Appel de Genève et APRAN-SDP, 20 mars 2013, São Domingos, « Dossier Abbé Diamacoune Senghor ».

- Sources orales

N°	Personne enquêtée	Âge	Qualité / fonction	Date et lieu de l'entretien
1	BADJI Landing	64 ans	Gestionnaire et membre fondateur d'AJAC-Lukaal	3 août 2023, Ziguinchor
2	SONKO Daouda	59 ans	Président de CADP	10 août 2023, Ziguinchor
3	DIALLO Alimou	63 ans	Président de l'AJAEDO	26 juillet 2023, Oussouye
4	SAGNA Edmond-Édouard	52 ans	Prêtre ; secrétaire de la Commission Ecclésiale pour la Paix en Casamance	25 juillet et 8 août 2023, Ziguinchor
5	SAGNA Nadège Marie Lecaer	67 ans	Coordinatrice de *Kabonketoor*	3 août 2023, Ziguinchor

- **Bibliographie**

ALIOUNE Kandé Mamoudou, 2016. « Le conflit casamançais, origines historiques et prolongements actuels », Université Toulouse Capitole, Toulouse.
DESMARCHELIER Arnaud, 2001. *Programme de Relance des Activités Économiques et Sociales en Casamance,* République du Sénégal - Ministère de l'Économie et des Finances.
DIALLO Boucounta, 2009. *La crise casamançaise, problématique et voies de de solutions*, L'Harmattan, Paris.
DIATTA Oumar, 2008. *La Casamance : Essai tumultueux d'une région*, L'Harmattan, Paris.
DIOUF Makhtar, 1994. *Sénégal : Les ethnies et la nation*, L'Harmattan, Paris.

DUFFIELD Marck, 2001. *Global governance and the new wars: The merging of development and security*, Zed Books, New-York.
EBERE Charles, 2015. « La géopolitique du conflit en Casamance : les relations entre le Sénégal et la Gambie », in : Conflit et paix en Casamance : dynamiques locales et transfrontalières, D. DIA, pp 56-76, Gorée Institute, Sénégal.
FOUCHER Vincent, 2009, « La guerre par d'autres moyens ? La société civile dans le processus de paix en Casamance », in Raisons politiques, N°35, 2009, pp 143-165.
GALTUNG Johan, 1969, « Violence, peace, and peace research », in Journal of Peace Research, N°6(3), 1969, pp 167-191.
Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2005, 19 octobre. *Projet d'appui au développement rural en Casamance*, [en ligne] https://www.afdb.org/fr/news-and-events/casamance-rural-development-support-project-3590, consulté le 15 août 2026.
JONES SÁNCHEZ Alvar, 2018. « Les comités de paix pour la résolution de conflits en Casamance : De l'illusion populaire au déni politique », Les Papiers de la Fondation, Fondation Croix-Rouge française, n° 13, 35 p.
KOUASSI Kobenan Paul, 2026. « Mécanismes endogènes de régulation sociale et gestion des conflits armés : cas de la Casamance (1983-2012) », Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan.
LABAR Joachim, 2012. « Conflit en Casamance : La pastorale éprouvée en ces années de cris », Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Abidjan.
MAC Ginty Roger, 2014, « Everyday peace: Bottom-up and local agency in conflict-affected societies », in Security Dialogue, N°45(6), 2014, pp 548-564.
MARUT Jean-Claude, 2010. *Le conflit de Casamance, ce que disent les armes*, Karthala, Paris.

NDIAYE Amadou, 2018. *Conflits armés et résilience, dans l'univers des femmes de Kaguitte (Casamance),* Edilivre, Saint-Denis.
NIANG Soukeyna, 2020. « Conflit armé et reconfiguration des rapports de genre en Casamance (Sénégal) : la féminisation du « ni guerre ni paix » et ses limites », Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Dakar.
OCDE, 2025. « Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix », Instruments juridiques de l'OCDE.
ODENDAAL Andrises, 2013. *A crucial link: Local peace committees and national peacebuilding*, United States Institute of Peace. Washington, DC.
PartnersGlobal, Tostan, Partners West Africa Sénégal, Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance, 2019. *Livre blanc pour une paix durable en Casamance : perspectives des femmes et populations locales*, août 2019, 50 p.
RICHMOND Olivier P., 2011. *A post-liberal peace*, Routledge.
ROBIN Nelly, 2006, « Le déracinement des populations en Casamance : Un défi pour l'État de droit », in Revue européenne des migrations internationales, Vol. 22, N° 1, mars 2006, 20 p, [en ligne], file:///C:/Users/E682/Downloads/le-deracinement-des-populations-en-casamance.pdf, consulté le 14 septembre 2026.
SENE Ismaïla, 2020. *Le conflit casamançais : focus sur l'assistance aux victimes des mines*, L'Harmattan, Paris.